

Arrêté de nomination du Conseil d'administration de l'Hôpital neuchâtelois

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 14 de la loi sur l'hôpital neuchâtelois (LHNE), du 1^{er} novembre 2016 ;

vu l'arrêté portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Établissement hospitalier multisite (EHM ou Hôpital neuchâtelois – HNE), du 18 décembre 2013 ;

vu la démission en bloc du Conseil d'administration de l'HNE, par courrier électronique du 13 février 2017 ;

vu l'acceptation par le peuple, le 12 février 2017, de l'initiative populaire « Pour deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires » ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé,

arrête :

Composition

Article premier Sont nommé-e-s membres du Conseil d'administration l'HNE jusqu'au 31 août 2018 :

- Pauline de Vos Bolay, présidente,
- Blaise Guinchard, vice-président,
- Andreas Tobler, membre,
- Marc Giovannini, membre.

²La durée de leur mandat pourra au besoin être prolongée.

Mandat

Art. 2 ¹Dans l'attente des décisions concrétisant l'initiative « Pour deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires », le Conseil d'administration dispose d'un mandat de gestion courante de l'institution LHNE en application des compétences prévues aux articles 21 et suivants LHNE. Dans toute la mesure du possible, il veillera à éviter de prendre des décisions stratégiques engageant l'institution sur des options de long terme ou dans des directions contraires au texte de l'initiative.

²Le Conseil d'administration apportera en outre son concours à la mise en œuvre de l'initiative.

Abrogation

Art. 3 L'arrêté portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Établissement hospitalier multisite (EHM ou Hôpital neuchâtelois – HNE), du 18 décembre 2013, est abrogé.

Entrée en
vigueur, durée
et publication

Art. 4 ¹Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 22 mars 2017

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
J.-N. KARAKASH

La chancelière,
S. DESPLAND